

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 3 avril DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Christophe COPLO,
Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

3 avril 2025

DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

4 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 10

PROCURATION(S) 0

VOTANTS 10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 6

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025

Le CCAS de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations de la Commune pour leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

M. Benoît Balut propose au Conseil d'administration les subventions présentées ci-après :

Subventions aux associations 2025			
Associations	Montant sollicité	Décision	
Association l'Abri	3 000,00 €		3 000,00 €
ACRI	3 000,00 €		2 000,00 €
	1 500 € projet		- €
Agir avec Becquerel	Pas de montant	Refusé	- €
AMAP de Val-de-Reuil	250,00 €		250,00 €
APF France Handicap	Pas de montant	Refusé	- €
L'ARACA	Pas de montant		100,00 €
Armée du Salut	Pas de montant	Refusé	- €
Banque alimentaire	1 000,00 €	Refusé	- €
Bio en Normandie	5 000,00 €	Refusé	- €
Retraités du Val	1 500,00 €		1 200,00 €
Club de Scrabble	500,00 €		500,00 €
Epireuil	50 000,00 €		50 000,00 €
FI MPI MA	800,00 €		800,00 €
FPH	1 500,00 €		1 500,00 €
France Alzheimer	1 000,00 €		500,00 €
Le Hameau du Cavé	500,00 €		500,00 €
LabNormandie	4 760,00 €	Refusé	- €
la Maison des Mots	800,00 €		800,00 €
Les ailes d'Anymania	2 190,00 €	Refusé	- €
Les Poulettes Rolivaloises	300,00 €		300,00 €
MFR - CFA Hippique Vimoutier	Pas de montant	Refusé	- €
Not Only Womum	1 500,00 €		1 000,00 €
PIMMS	3 700,00 €	Refusé	- €
Prévention Routière	200,00 €		200,00 €
Réseau d'échanges Réciproques de Savoirs R.E.R.S.	1 400,00 €		1 400,00 €
Scouts et guides de France	600,00 €	Refusé	- €
Secours Catholique	1 100,00 €		800,00 €
Solidarité et Développement	1 000,00 €	Refusé	- €
SPAE	5 000,00 €	Refusé	- €
ValMixCité	2 500,00 €	Refusé	- €
Vivre Ensemble	3 000,00 €		3 000,00 €
L'Zoze	1 500,00 €		1 500,00 €
Total			69 350,00 €

Information complémentaire :

Epireuil : Selon la convention le versement de la subvention s'effectuera en 2 versements : 50% à la date de décision d'attribution et 50% au mois de novembre sur présentation du bilan.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ATTRIBUER** la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2025,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à verser la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),

- **ATTRIBUE avec 9 voix pour**, la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT avec 9 voix pour**, que les crédits sont inscrits au Budget 2025,
- **AUTORISE avec 9 voix pour**, M. le Président ou son représentant à verser la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES